

Ville de Saint-Pie
Tableau de la taxation
2019 et 2020

DESCRIPTION	2019	2020	DÉTAILS
Taxe foncière : - générale de base & 6 logements & plus	0,4330 \$	0,4500 \$	du 100 \$ d'évaluation selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière
Immeubles non résidentiels : - commerces & industries	0,8799 \$	0,9050 \$	du 100 \$ d'évaluation selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière
Terrains vagues desservis	0,8451 \$	0,8700 \$	du 100 \$ d'évaluation selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière
Dettes sur la valeur foncière ⁽¹⁾	0,042 \$	0,034 \$	du 100 \$ d'évaluation selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière
Matières résiduelles (ordures, recyclage, organiques) 3 collectes	105,00 \$	120,00 \$	par unité de logement
Matières résiduelles (ordures, recyclage) 2 collectes 6 logis et +	115,00 \$	115,00 \$	par bac
Matières résiduelles commercial, industriel & institutionnel 2 collectes (ordures, recyclage)	70,00 \$ 140,00 \$ 210,00 \$	70,00 \$ 140,00 \$ 210,00 \$	2 bacs de 240 ou 1 bac de 360 4 bacs de 240 ou 2 bacs de 360 6 bacs de 240 ou 3 bacs de 360
Matières résiduelles (organiques) 6 logis et + 1 collecte commercial, industriel & institutionnel	35,00 \$	50,00 \$	par bac brun
Vidange installation septique - Résidence	85,00 \$	85,00 \$	saison régulière par installation septique
Vidange installation septique - Chalet	40,00 \$	40,00 \$	saison régulière par installation septique
Vidange installation septique - Hors saison	50,00 \$	60,00 \$	hors saison par installation septique
Entretien été/hiver des rues privées du Domaine Joyeux	200,00 \$	200,00 \$	par matricule
Entretien d'hiver des rues Locas & Dubois	390,00 \$	390,00 \$	par matricule
Centre sportif & culturel	30,00 \$	30,00 \$	par unité de logement/référence règlement # 17
Terrain de soccer	7,70 \$	0,00 \$	par unité de logement/référence règlement # 133
Égout			
Compensation vidange des étangs	18,00 \$	18,00 \$	par compteur d'eau de logement, de commerce ou d'industrie
Tarif supplémentaire act. comm. ou ind.	9,00 \$	9,00 \$	
Égout			
<u>Inférieur à 500 m³ au compteur</u>			
Taux de base	75,00 \$	75,00 \$	par unité de logement
Tarif de base supplémentaire	37,50 \$	37,50 \$	usage commercial ou industriel
Tarif complémentaire	0,20 \$	0,20 \$	par mètre cube
<u>Supérieur à 500 m³ mais inférieur à 5000 m³ au compteur</u>			
Tarif de base	103,00 \$	103,00 \$	par unité de logement
Tarif de base supplémentaire	51,50 \$	51,50 \$	usage commercial ou industriel
Tarif complémentaire	0,25 \$	0,25 \$	par mètre cube
Consommation excédentaire	48,50 \$	48,50 \$	par tranche complète de 250 m ³
<u>Supérieur à 5000 m³ au compteur</u>			
Tarif de base	706,00 \$	706,00 \$	logement, commerce ou industrie
Tarif de base supplémentaire	353,00 \$	353,00 \$	usage commercial ou industriel
Tarif complémentaire	0,25 \$	0,25 \$	par mètre cube
Consommation excédentaire	48,50 \$	48,50 \$	par tranche complète de 250 m ³
Règlement par unité			
Emprunt égout ⁽²⁾	184,00 \$	142,00 \$	par unité de logement
Aqueduc			
Exploitation	42,50 \$	42,50 \$	par compteur d'eau logement, commerce, industrie, exploitation agricole
Tarif de base supplémentaire	21,25 \$	21,25 \$	usage commercial, industriel ou exploitation agricole
Consommation	0,9618 \$	0,9612 \$	par mètre cube (0,75 \$ taux 2019 + 0,2112 \$ dettes)
Immobilisation	86,00 \$	86,00 \$	par unité de logement/référence règlement # 2 & règlement # 160
Règlement par unité			
Emprunt aqueduc ⁽³⁾	46,00 \$	38,00 \$	par unité de logement
Petit rang Saint-François			
Exploitation	42,50 \$	42,50 \$	par compteur d'eau logement, commerce, industrie, agricole
Tarif de base supplémentaire	21,25 \$	21,25 \$	usage commercial ou industriel
Consommation	0,50 \$	0,75 \$	par mètre cube

⁽¹⁾ Service de la dette sur la foncière (0,034 \$ du 100 \$ d'évaluation)

Règlement # 2 (2 %) * construction de l'usine d'eau potable
Règlement # 182 démolition du bâtiment rue Saint-Isidore
Règlement # 213 (36,4 %) réfection rue Notre-Dame
Règlement # 216 (54,30 %) réfection rang Presqu'île
Règlement # 223 pavage rang Double
Règlement # 228 (39,20 %) rue Saint-Pie
Règlement # 233 pavage Grand rang Saint-François (estimé)
Règlement # 237 camion échelle (estimé)

Règlement # 167 (28,18 %) réfection rue la Présentation
Règlement # 183 (38,11 %) réfection avenue Sainte-Cécile
Règlement # 215 (47,45 %) égout pluvial boul. Daniel-Johnson
Règlement # 221 (43,94 %) avenue Saint-François
Règlement # 225 construction d'un dôme
Règlement # 229 (34,29 %) infrastructures avenue Saint-François/Chaput
Règlement # 234 (43,37 %) rue Phaneuf (estimé)

* Le % représente la répartition du règlement entre la foncière, l'aqueduc et l'égout

Ville de Saint-Pie
Tableau de la taxation
2019 et 2020

⁽²⁾ Emprunt égout (142,00 \$ par unité de logement)

- Règlement # 167 (68,38 %) * réfection rue la Présentation
- Règlement # 213 (49,7 %) réfection rue Notre-Dame
- Règlement # 221 (37,78 %) avenue Saint-François
- Règlement # 229 (56,07 %) infrastructures avenue Saint-François/Chaput

* Le % représente la répartition du règlement entre la foncière, l'aqueduc et l'égout

- Règlement # 183 (45,39 %) réfection avenue Sainte-Cécile
- Règlement # 215 (52,55 %) égout pluvial boul. Daniel-Johnson
- Règlement # 228 (45,74 %) rue Saint-Pie
- Règlement # 234 (44,41%) rue Phaneuf (estimé)

⁽³⁾ Emprunt aqueduc (38 \$ par unité de logement)

- Règlement # 167 (3,44 %) * réfection rue la Présentation
- Règlement # 213 (13,9 %) réfection rue Notre-Dame
- Règlement # 218 remplacement conduite d'aqueduc sous la rivière Noire
- Règlement # 227 bouclage Bas-de-la-Rivière & Presqu'île
- Règlement # 229 (9,64 %) infrastructures avenue Saint-François/Chaput

* Le % représente la répartition du règlement entre la foncière, l'aqueduc et l'égout

- Règlement # 183 (16,50 %) réfection avenue Sainte-Cécile
- Règlement # 216 (45,70 %) réfection rang Presqu'île
- Règlement # 221 (18,28 %) avenue Saint-François
- Règlement # 228 (15,06 %) rue Saint-Pie
- Règlement # 234 (12,22 %) rue Phaneuf (estimé)

**** Pour plus d'information sur le budget 2020, voir L'Écho de ma Ville, parution de décembre 2019 ou visiter notre page web "www.villest-pie.ca".**

EN LIGNE C'EST SIMPLE ET RAPIDE!
POUR PAYER VOTRE COMPTE DE TAXES EN LIGNE VOUS DEVEZ :

CAISSE DES JARDINS

- A) Nom du fournisseur, inscrire « saint-pie »
- B) Catégorie, choisir « taxes municipales (eau et égout) »
- C) Sélectionner VILLE SAINT-PIE – TAXES (QC)
- D) Indiquer votre numéro de référence (numéro de matricule composé de 10 à 18 chiffres)

BANQUE NATIONALE

- A) Nom du fournisseur : inscrire « ST-PIE »
- B) Sélectionner VILLE DE ST-PIE ou VILLE DE ST-PIE (2E COMPTE)
- C) Indiquer votre numéro de référence

BMO

- A) Nom du fournisseur : SAINT-PIE, VILLE DE TAXES

TANGERINE

- A) Nom du fournisseur : SAINT-PIE, VILLE DE TAXES

AUTRES MÉTHODES DE PAIEMENT :

- En personne à l'hôtel de ville (argent, interac, chèque)

77, rue Saint-Pierre

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30
 et le vendredi de 8 h à 13 h

- Par la poste (chèque)

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie, QC J0H 1W0

AVIS D'ÉVALUATION FONCIÈRE OU LOCATIVE POUR L'ANNÉE		MUNICIPALITÉ		RÔLE FISCAL	
VILLE DE SAINT-PIE		VILLE DE SAINT-PIE		2019 2020 2021	
<p align="center">Numéro de référence internet</p> <p align="center">N°: XXXX XX XXXX X XXX XXXX</p>				<p align="center">Cet avis s'adresse à la fois au(s) propriétaire(s) identifié(s) ci-contre et à d'autres personnes également inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation.</p>	
<p>ÉVALUATION</p> <p>NOM DE L'ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION: M.R.C. LES MASKOUTAINS</p> <p>VALEUR INSCRITE AU RÔLE D'ÉVALUATION: 79.20</p> <p>VALEUR DU TERRAIN: []</p> <p>VALEUR (S) DES BÂTIMENTS: []</p> <p>VALEUR TOTALE INSCRITE: []</p>				<p>ÉVALUATION</p> <p>DATE DU MARCHÉ: []</p> <p>FACTEUR COMPARATIF: 1.00</p> <p>PROPORTION MÉDIANE: []</p> <p>CLASSE: SOUS-CATÉGORIE IMM NR: []</p>	
<p>TERREAINS VAGUES DÉSERVIR: Non</p> <p>LOGEMENTS OU PLUS: Non</p> <p>INDUSTRIEL: Non</p>				<p>ÉVALUATION</p> <p>COMPRIS EN ZONE AGRICOLE: Non applicable</p> <p>SURFACE TOTALE DE L'A.E.: Non applicable</p> <p>SURFACE ZONÉE DE L'A.E.: Non applicable</p> <p>VALEUR TERRAIN E.A.E. ZONE: Non applicable</p> <p>VALEUR BÂTIMENT E.A.E. ZONE: Non applicable</p> <p>VALEUR IMPOSABLE AU SCOLAIRE: Non applicable</p>	
<p>DATE LIMITE: Voir verso article 4</p> <p>MONTANT À JOINDRE: 79.20</p> <p>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT: 97-77</p>				<p>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION: M.R.C. LES MASKOUTAINS, 805 AVENUE DU PALAIS SAINT-HYACINTHE QC J2S 5C6, Tél.: (450)-774-3143</p>	

Si vous êtes nouveaux propriétaires, vous pouvez également payer vos droits de mutations immobilières (taxes de Bienvenue) en ligne. Seulement les institutions financières nommées sont éligibles aux paiements en ligne.



INSCRIVEZ-VOUS!



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

SOYEZ JOIGNABLE RAPIDEMENT PAR LA MUNICIPALITÉ EN CAS D'URGENCE (fermeture de route, bris d'aqueduc, coupure d'eau, inondations, évacuation, etc.)

<https://massalert.citam.ca/city/subscription/d40729d2-bf4a-4ec4-b4b8-da310d90aa17>
 450 772-2488, poste 0

par CITAM